



Médecin du travail

À : Cellule d'urgence CESUP



Répondre



Répondre à tous



Transférer



Lun 29/01/2024 08:47

Bonjour,

Je me permets de solliciter la mise en place de la CESUP dans un contexte d'évènement dramatique concernant une salariée de XXXXX.

Cette salariée a subi une violente agression à son domicile et est malheureusement décédée par la suite.

L'agresseur serait son fils, qui serait atteint de troubles psychotiques.

Impact sur l'ensemble des salariés de la structure.

La direction a pris la décision de fermer l'établissement vendredi dernier.

Je suis disponible ce matin si besoin de détails.

Merci

Médecin du travail

ST PROVENCE

• www.stprovence.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :





Médecin du travail

À : Cellule d'urgence CESUP



Jeu 28/09/2023 12:10

Bonjour à tous,

Je viens d'avoir la RH d'une de mes entreprises

demande d'une intervention dans

l'entreprise dès que possible suite à un AT, chute d'un toit (a priori mortel, SAMU sur place encore, pas d'espoir) d'un sous-traitant. Les salariés sur place sont extrêmement choqués ainsi que les collègues sous-traitants du salarié accidenté.

Merci votre retour.

Médecin Santé Travail

ST PROVENCE

- www.stprovence.fr



www.stprovence.fr

CESUP

Cellule d'Écoute et de Soutien d'Urgence Psychologique

Anne-Sophie BOURNE et Dorothée TESTE

Psychologues du travail

Santé au Travail Provence



La CESUP, de quoi s'agit-il ?

La CESUP est une action de prise en charge psychologique précoce des blessés psychiques (ou "impliqués") dans les situations d'urgence collective traumatisantes dans les jours qui suivent l'événement grave.

Un événement grave, qu'est-ce que c'est ?

- Événement majeur, soudain, important
 - Inhabituel, inattendu
 - Menace pour la vie ou l'intégrité physique/psychique
- Présence de victimes ou témoins

Exemples : décès brutal par accident ou maladie, suicide ou tentative de suicide, accident de travail grave, prise d'otage, braquage, attentat, alerte à la bombe, explosion, incendie...

La CESUP

Pour qui ?

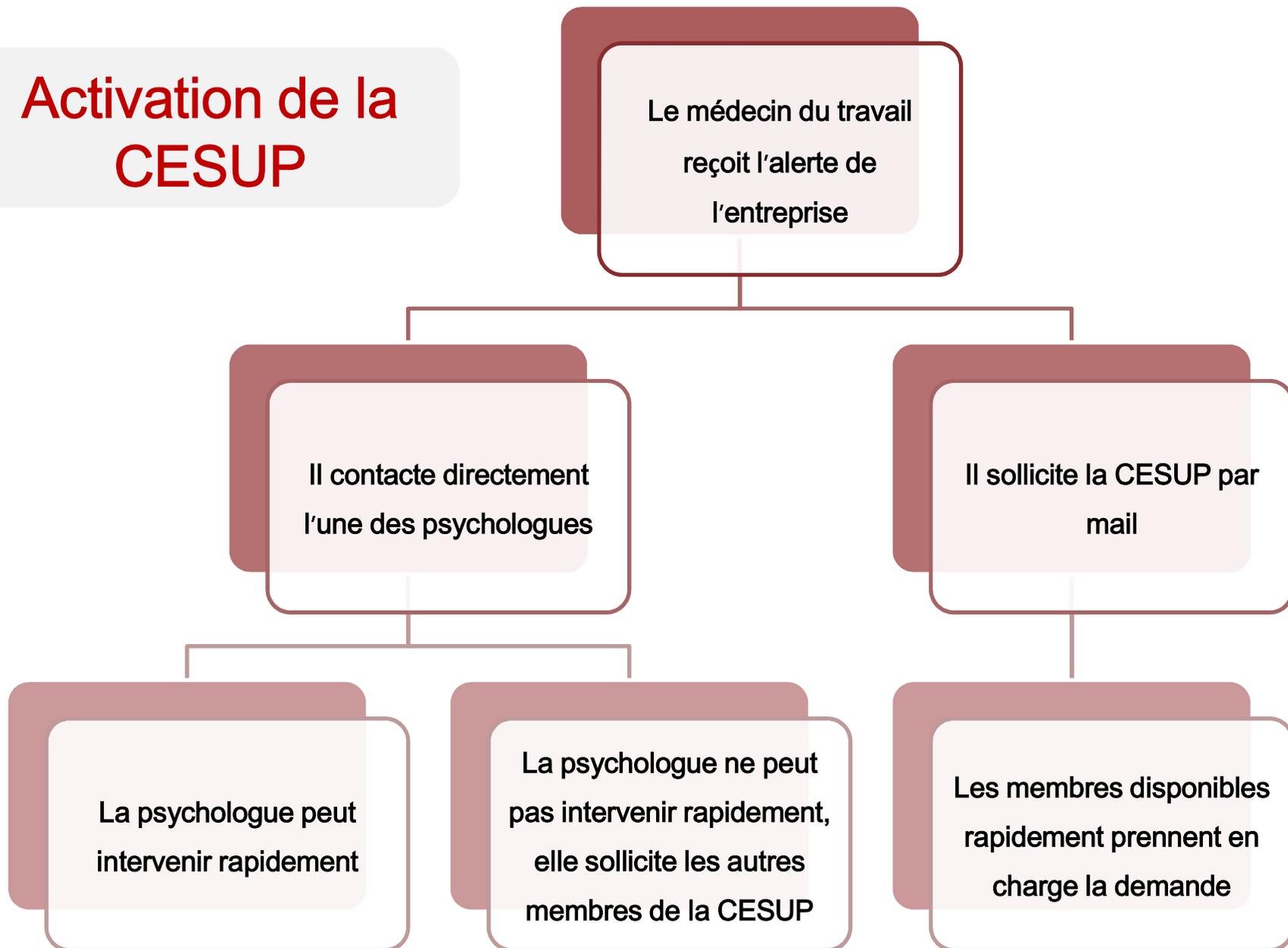
Les adhérents du STP, employeurs et salariés

Comment agit-on ?

Un accompagnement à 2 niveaux :

- conseils prodigués à l'employeur
- mise en place d'une cellule de soutien psychologique individuel ou en groupe pour les salariés

Activation de la CESUP



Évolution de la CESUP au STP

2001 : 1 psychologue clinicienne

2002 / 2011 : 1 psychologue du travail, et quelques médecins

2012 / 2018 : Création de la Cellule d'Urgence Psychologique (CUP) : 8 membres

- Appel à candidature interne
- Formation réalisée (prérequis d'intégration) de la cellule : 1 psy et 7 médecins du travail
- Rédaction d'une charte de fonctionnement
- Pilote : Mme Dorothee TESTE, psychologue du travail

2018 : la CUP devient la CESUP

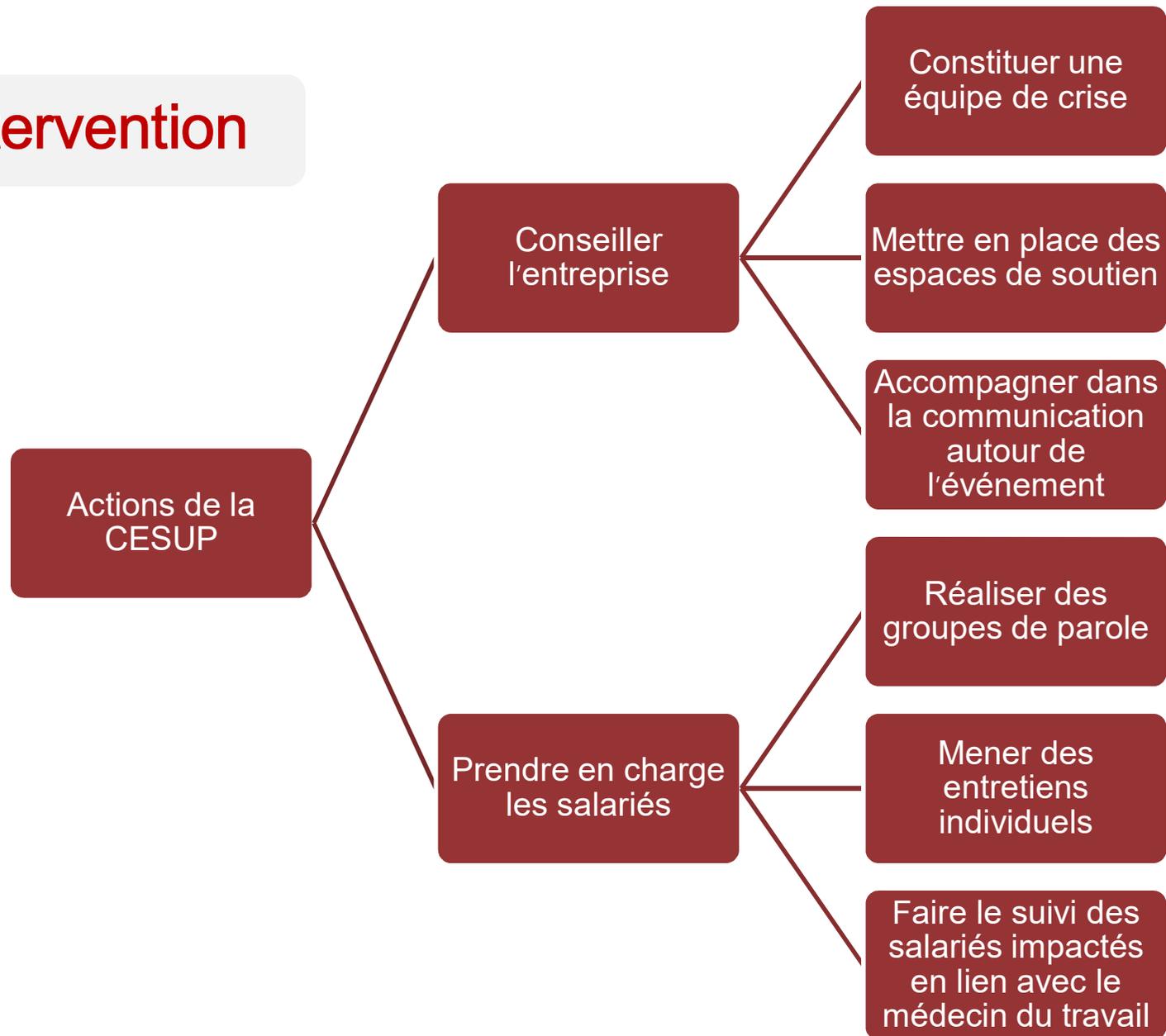
2019 / 2022 : la CESUP compte 17 personnes formées

- 2 psychologues – 8 médecins – 4 IDEST – 2 ASST – 1 secrétaire
- CESUP dans le projet de service : fiche action

2023 / 2024 : 17 personnes formées

- 3 psychologues - 6 médecins - 6 IDEST - 2 ASST
- Répartis sur tous les secteurs

L'intervention



Conseils à l'entreprise

La CESUP conseille la Direction dans la gestion de l'événement :

- Constituer une équipe de crise
- Annoncer l'événement
- Organiser des soutiens nécessaires
- Gérer les obligations administratives
 - Utiliser cette expérience pour réfléchir à la mise en place de mesures d'alerte pour l'avenir (prévention primaire)

La prise en charge des salariés

Prise en charge psychologique initiale des salariés :

- 1^{er} secours psychologique et intervention non thérapeutique
- Déchoquage / defusing (0 à 72 h)
- Débriefing (72 h à 10 jours)
- Réunion d'information / évaluation (>10 jours)
- Possibilité à distance de voir la psychologue du travail
- Possibilité à distance de voir son médecin du travail
- Possibilité au médecin du travail de convoquer des salariés

La prise en charge des salariés

Prise en charge psychologique initiale des salariés :

- 1^{er} secours psychologique et inte
- Déchoquage / defusing (0 à 72 h)
- Débriefing (72 h à 10 jours)
- Réunion d'information / évaluatio
- Possibilité à distance de voir la p
- Possibilité à distance de voir son médecin du travail
- Possibilité au médecin du travail de convoquer des salariés

Déchoquage ou defusing : prise en charge dans les premières heures suivant un événement

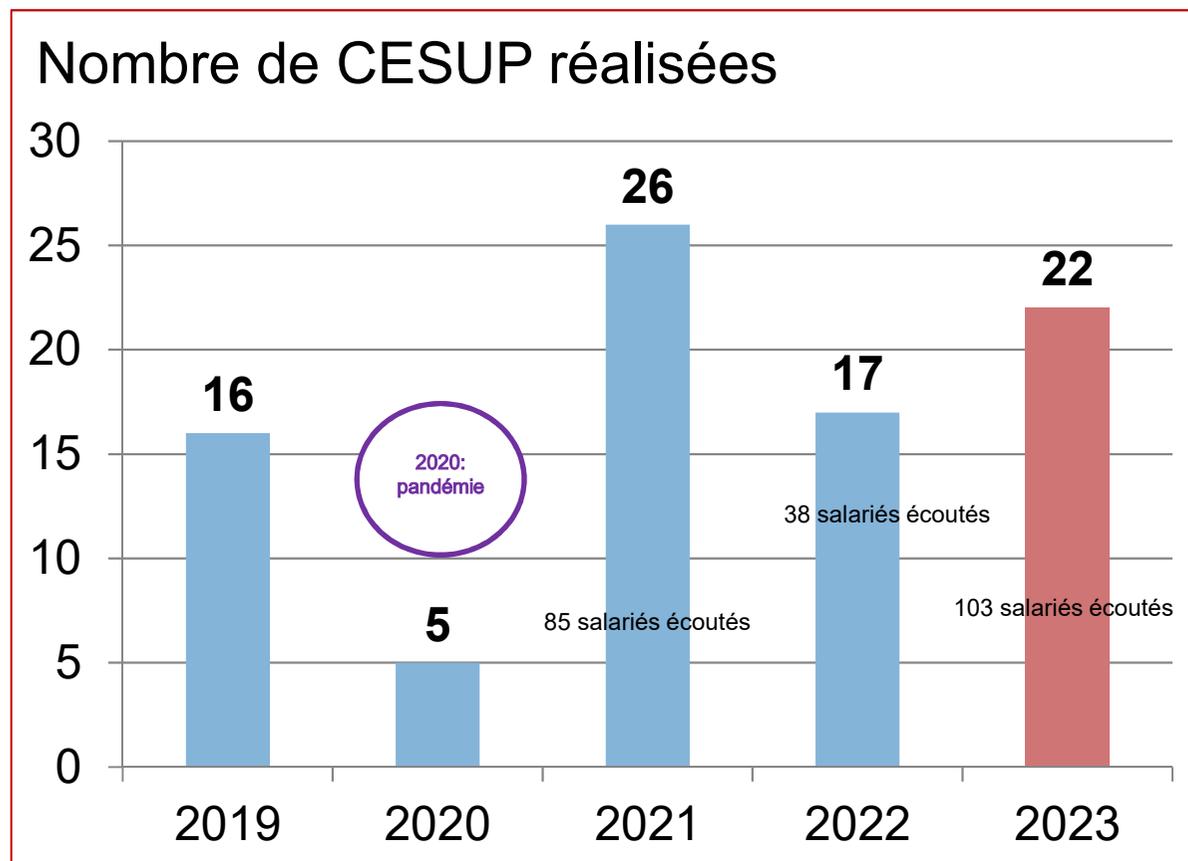
traumatique

Débriefing : prise en charge dans les trois premiers jours suivant un événement traumatique

Groupes de paroles



CESUP : nombre d'interventions réalisées



CESUP 2023

22 interventions en 2023

103 salariés rencontrés (en groupe ou en individuel)

Interventions proposées en entreprises ou dans nos locaux :

- Rencontre et conseils auprès du chef d'entreprise / RH
- Groupe de paroles : déchocage ou debriefing
- Entretiens individuels
- Permanences téléphoniques

| |
|---|
| <u>Agression</u> |
| Physique indirecte interne |
| Agression entre salariés |
| Agression par client |
| Témoin agression entre salariés |
| <u>Décès au travail</u> |
| Accident de la voie publique |
| Crise cardiaque |
| D'un résident (de façon inhabituelle) |
| Dans une explosion |
| <u>Décès hors travail</u> |
| Suicide hors travail |
| Autre (raison inconnue) |
| <u>Témoins événement indésirable</u> |
| Mise à pied brutale/violente |
| Agression au travail |
| Accident de la voie publique |
| Incendie |
| Collègue en souffrance (perte enfant) |
| <u>Accident (grave) en poste</u> |
| Explosion dans un bâtiment |
| Chute d'un toit |
| Accident de la voie publique |

Pour rappel

- La CESUP n'est pas les pompiers / ni la CUMP (cellule d'urgence médico-psychologique)
- L'entreprise doit alerter le 15 ou le 17, et protéger les victimes
- Dans un 2^{ème} temps, contacter son STPST :

Contacter son médecin du travail aux coordonnées habituelles, et en cas de non-réponse au Numéro vert : 0800 360 400 qui transmettra la demande à la CESUP

- Cellule du STP : intervention entre 24 heures et 10 jours
 - Defusing (0/72h) ou débriefing (72h/10j)

Nos outils

- **En externe** : transmissions de brochures et documents sur la gestion des événements graves aux entreprises
- **En interne au STP** : distribution à tous les salariés d'un chevalet expliquant comment activer la CESUP, existence de la boîte mail CESUP, communication interne



Merci de votre attention



Vignette « rixe »

Dans un entrepôt, de la tension existent entre plusieurs salariées depuis plusieurs mois. Ce jour de novembre 2019, la tension est palpable durant toute la journée de travail entre 4 salariées: 3 salariées contre 1. Elles s'emportent plusieurs heures durant leur travail en se hurlant dessus, en s'insultant, en se provocant.

A leur sortie, sur le parking de l'entreprise, la violence verbale continue, les menaces également. En partant en voiture, devant le portail de l'entreprise, les 3 salariés percutent et immobilisent la voiture de la 4eme salariée. Les 3 salariées l'extraient de la voiture et la frappent très violemment, elle se retrouve très vite à terre. Elles la frappent jusqu'à ce que des employés qui arrivaient pour prendre leur poste interviennent. 2 hommes les séparent et les retiennent. Les pompiers et police sont prévenus. Les vidéos ont filmé toute la scène.

Déchoquage / défusing

IMPI: intervention médico psychologique immédiate =

Réduire le stress+++

Revenir au présent ici et maintenant

Remettre de la sécurité psychique physique

Retisser des liens

Penser aux besoins du corps

Utiliser des techniques de présentification (être en sécurité ici et maintenant)

Permettre l'expression des émotions spontanées

Normalises les réactions

Evolution de la traumatisation (DSM5)

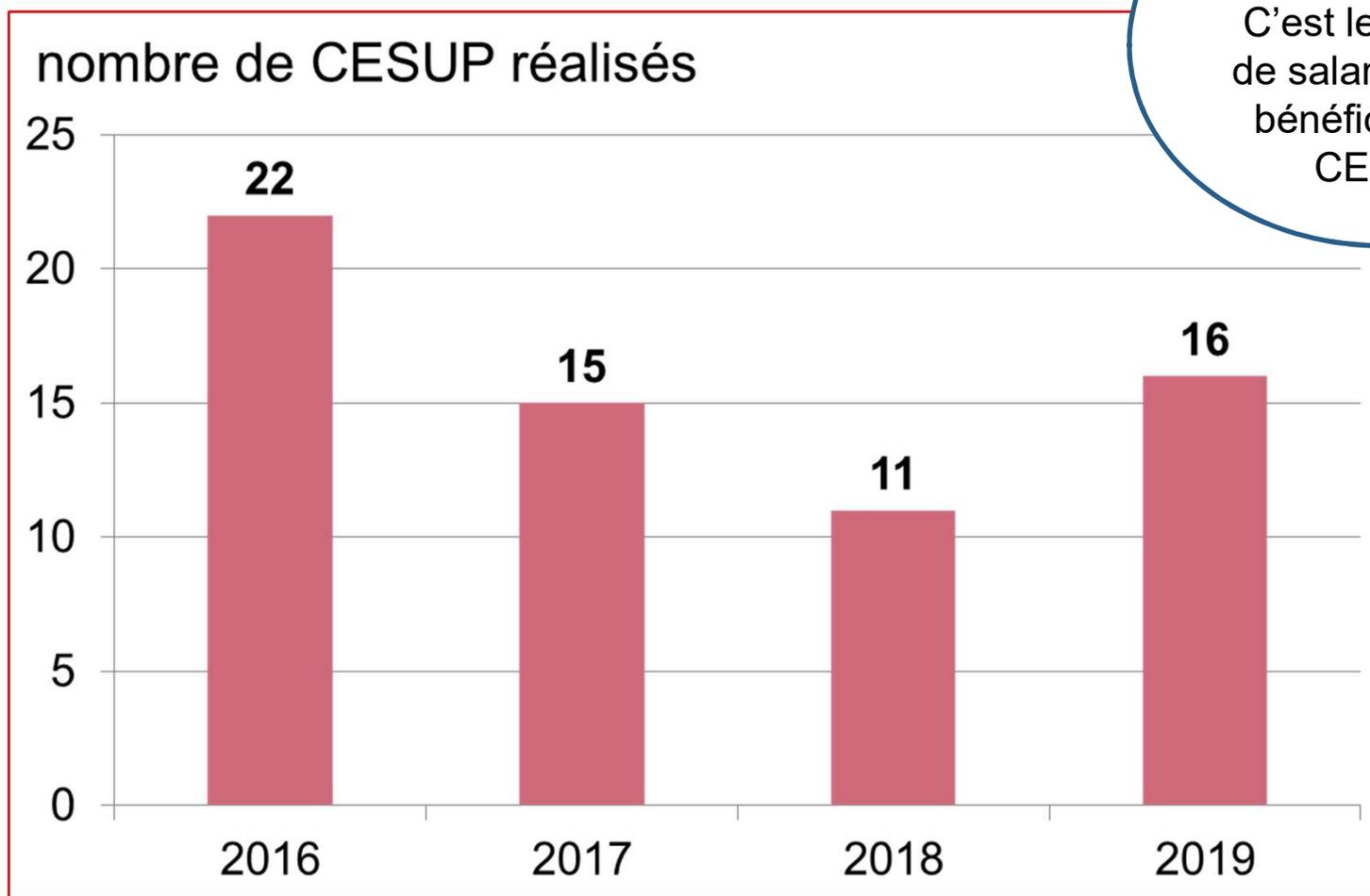
Stress adapté = événement traumatogènes

< 72 h = stress dépassé

72h à 30 jours = état de stress aigu

1 mois à 3 mois compris = PTSD (TSPT) trouble
de stress post traumatique aigu > à 3 mois,
PTSD chronique

CESUP: nombre d'interventions réalisées



190 en 2018

100 en 2019

C'est le nombre
de salariés ayant
bénéficié de la
CESUP

Typologie d'interventions en 2019

- 9 décès:
 - 1 salarié se suicide sur le lieu de travail (pendaison)
 - 1 salarié se suicide à son domicile
 - 3 salariés décèdent par maladie (longue maladie)
 - 1 décès brutal (cardiaque)
 - 1 décès par accident de la route
 - 1 décès de patient (défenestration) devant des salariés soignants

- 2 tentatives de suicide sur le lieu du travail:
 - 1 défenestration non aboutie d'un salarié (rattrapé à 3 reprises par les employés)
 - 1 pendaison non aboutie d'un salarié (trouvé par un livreur)

- 1 fusillade devant une de nos entreprises (1 décès, 3 blessés graves)
- 1 rixe entre 4 salariées (intervention pompier et police)
- 3 accidents graves de la route (amputations, comas)

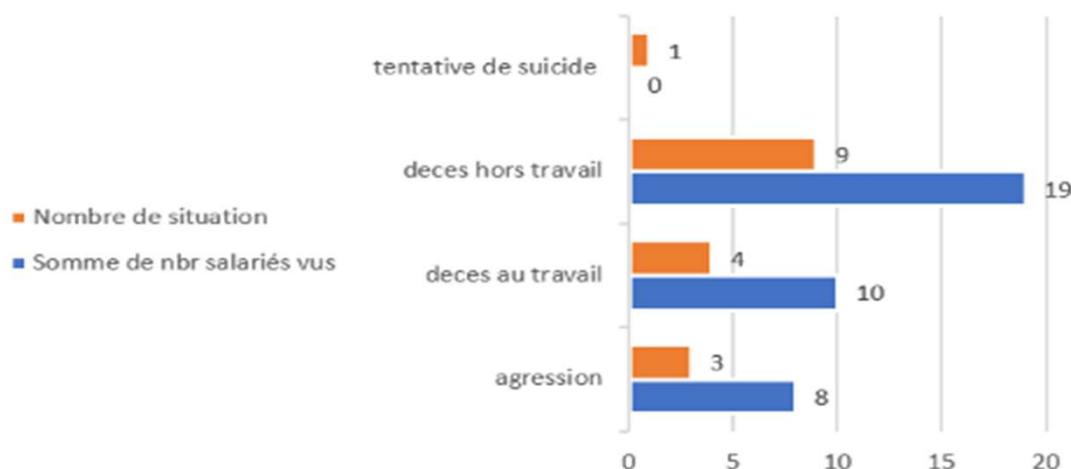
CESUP : Cellule d'Ecoute et de Soutien d'Urgence Psychologique

17 interventions en 2022

Interventions proposées en entreprises ou dans nos locaux :

- Rencontre et conseils auprès du chef d'entreprise / RH
- Groupe de paroles : déchocage ou debriefing
- Entretiens individuels
- Permanences téléphoniques

38 salariés reçus



Agression

| | |
|--------------------------|---|
| arme blanche | 1 |
| agression entre salariés | 1 |
| agression par client | 1 |

Deces au travail

| | |
|------------------------------|---|
| chute d'un toit | 1 |
| chute echaffaudage | 1 |
| pieton chute chantier | 1 |
| accident de la voie publique | 1 |

Deces hors travail

| | |
|------------------------------|---|
| crise cardiaque | 1 |
| maladie | 1 |
| longue maladie | 1 |
| Anevrisme | 1 |
| suicide hors travail | 2 |
| accident de la voie publique | 3 |

Tentative de suicide

| | |
|---------------|---|
| scarification | 1 |
|---------------|---|